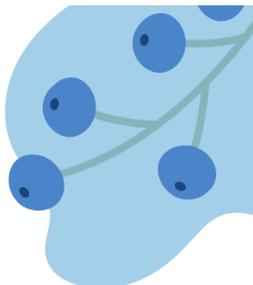




# Le Lien

n°108 – le 04 février 2025  
Site internet : [www.ville-allonville.fr](http://www.ville-allonville.fr)  
page Facebook : Mairie Allonville



## Nouvelles modalités d'accès aux déchèteries

A compter du **15 mars** prochain, les modalités d'accès aux déchèteries d'Amiens Métropole évoluent. Il s'effectuera désormais sur présentation d'un QR code.

Pour la création du QR code, il vous faut :

- Remplir un formulaire d'ores et déjà disponible sur [amiens.fr/decheterie](http://amiens.fr/decheterie)
- Fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

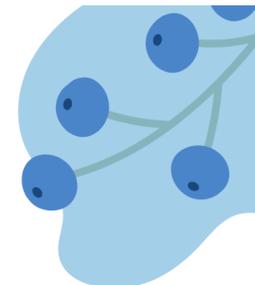
Une fois vos données contrôlées, le QR code sera envoyé à l'adresse mail renseignée dans le formulaire.

Pour les personnes ne disposant pas d'accès internet, il sera possible de retirer un formulaire papier en mairie, le compléter et le retourner avec les justificatifs demandés (pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois) à l'adresse indiquée dans le formulaire. Le QR code sera alors transmis par courrier postal.



# Le Lien

n°108 – le 04 février 2025  
Site internet : [www.ville-allonville.fr](http://www.ville-allonville.fr)  
page Facebook : Mairie Allonville



## Nouvelles modalités d'accès aux déchèteries

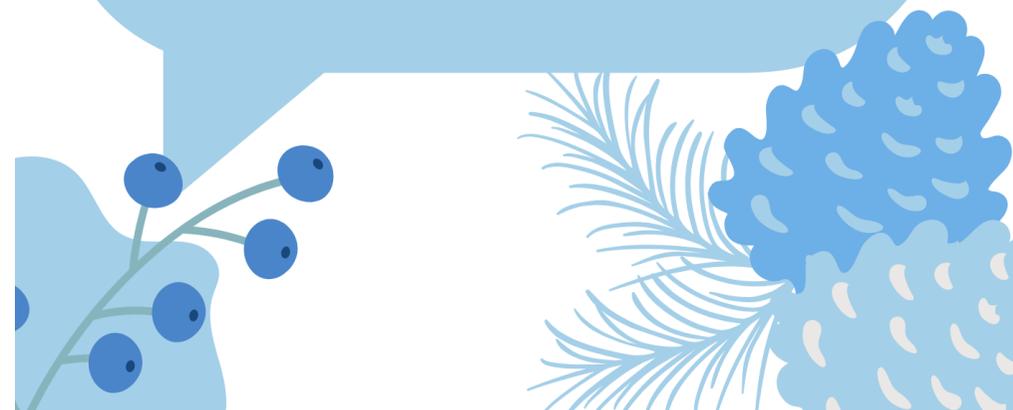
A compter du **15 mars** prochain, les modalités d'accès aux déchèteries d'Amiens Métropole évoluent. Il s'effectuera désormais sur présentation d'un QR code.

Pour la création du QR code, il vous faut :

- Remplir un formulaire d'ores et déjà disponible sur [amiens.fr/decheterie](http://amiens.fr/decheterie)
- Fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Une fois vos données contrôlées, le QR code sera envoyé à l'adresse mail renseignée dans le formulaire.

Pour les personnes ne disposant pas d'accès internet, il sera possible de retirer un formulaire papier en mairie, le compléter et le retourner avec les justificatifs demandés (pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois) à l'adresse indiquée dans le formulaire. Le QR code sera alors transmis par courrier postal.





### Dates des prochaines permanences

**Pour le conciliateur de justice :** mardi 4 mars 2025 à 17h00, à la mairie. Sur rendez-vous uniquement.

**Pour l'instructrice des actes d'urbanisme d'Amiens Métropole :** mercredi 12 février 2025, de 9h30 à 12h à la mairie.



### Dates des prochaines permanences

**Pour le conciliateur de justice :** mardi 4 mars 2025 à 17h00, à la mairie. Sur rendez-vous uniquement.

**Pour l'instructrice des actes d'urbanisme d'Amiens Métropole :** mercredi 12 février 2025, de 9h30 à 12h à la mairie.

Veuillez, s'il vous plaît, noter ce changement concernant les ateliers de Coline.

Pour éviter de devoir refuser votre enfant qui veut participer à un atelier faute de place, il est préférable de l'inscrire. Vous pouvez le faire soit en passant à la bibliothèque soit par mail (bibliotheque.allonville@yahoo.fr). Vous serez alors prévenu s'il y a encore de la place ou non.

Coline propose des ateliers de 6 places, le premier à 17h et le second à 17h45.

Pour son premier atelier de 2025, Coline propose de faire réaliser aux enfants un chamboul'tout. Je n'en dis pas plus ... Il aura lieu le mercredi 26 février.

### Rappel des horaires de permanence du secrétariat de mairie

Horaires applicables depuis le 1er janvier 2024:

- mardi de 17 à 19 heures
- mercredi de 10 à 12 heures
- samedi de 10 à 12 heures.

Merci de les respecter



Veuillez, s'il vous plaît, noter ce changement concernant les ateliers de Coline.

Pour éviter de devoir refuser votre enfant qui veut participer à un atelier faute de place, il est préférable de l'inscrire. Vous pouvez le faire soit en passant à la bibliothèque soit par mail (bibliotheque.allonville@yahoo.fr). Vous serez alors prévenu s'il y a encore de la place ou non.

Coline propose des ateliers de 6 places, le premier à 17h et le second à 17h45.

Pour son premier atelier de 2025, Coline propose de faire réaliser aux enfants un chamboul'tout. Je n'en dis pas plus ... Il aura lieu le mercredi 26 février.

### Rappel des horaires de permanence du secrétariat de mairie

Horaires applicables depuis le 1er janvier 2024:

- mardi de 17 à 19 heures
- mercredi de 10 à 12 heures
- samedi de 10 à 12 heures.

Merci de les respecter

